

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 19 (1989)
Heft: 11

Rubrik: Votre argent :L'"Autre" organisation européenne: L'AELE

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'«Autre» organisation européenne: L'AELE

Robes de chambre
grand choix, toutes tailles

l'élégance à fleur de peau
Ewyanna
et Viviane

Boutique Lingerie Fine

J. Dupertuis · 2, av. de la Gare
1003 Lausanne · Tél. 021/23 04 86



Wolf Teudeloff médecin dentiste

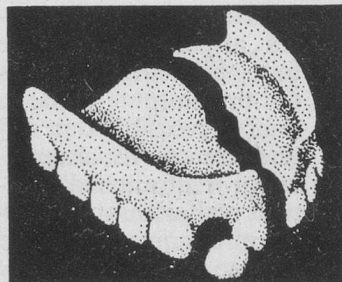
Diplôme fédéral – Genève 1977

a le plaisir d'annoncer qu'il a repris le cabinet du

D^r G.-B. Steiner
médecin dentiste

Bd de Grancy 44
1006 Lausanne
Tél. (021) 26 32 67

Réparez votre dentier vous-même!



– impeccable
du point de vue technique
et durable!
Indispensable
pour les voyages
et pendant les vacances.
Pour votre sécurité!

BONYPLUS

Dans les pharmacies et les drogueries.

GEORGES BAHISSON

VOTRE ARGENT

L'échéance de 1992, à laquelle doit disparaître toute barrière aux échanges à l'intérieur de la Communauté Européenne, créant ainsi un marché de quelque 320 millions de consommateurs, représente actuellement une des préoccupations majeures des milieux économiques et politiques des pays appartenant à l'AELE, et parmi eux la Suisse. Il n'est donc pas inutile de rappeler ce qu'est l'Association Européenne de libre échange (AELE).

L'AELE a été fondée le 1^{er} janvier 1960 par la Convention de Stockholm. Elle comportait au départ sept pays (Autriche, Danemark, Norvège, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse) qui ne souhaitaient pas adhérer à la Communauté Européenne (CE).

Les membres actuels sont au nombre de six (Autriche, Finlande, Islande, Norvège, Suède, Suisse). Le Royaume-Uni, le Danemark et le Portugal ont en effet quitté l'AELE pour la CE, l'appartenance aux deux organisations à la fois étant impossible. Quant à l'Autriche, elle a manifesté récemment son désir d'adhérer à la CE, ce qui se traduirait également par son départ de l'AELE. Dans cette hypothèse, le manque d'homogénéité de l'AELE serait accentué avec, d'un côté, un groupe de nations nordiques et, de l'autre, notre pays.

L'AELE n'ayant pas pour finalité une intégration politique de ses membres, sa structure est légère et un peu bureaucratifiée:

– Le Conseil de l'AELE est composé de ministres ou d'ambassadeurs disposant d'une voix par pays. Les décisions sont prises le plus souvent à l'unanimité. Le Conseil de l'AELE est à la fois législateur, juge ou médiateur, en cas d'infraction à la Convention de Stockholm.

– Les organes exécutifs de l'AELE sont les pays membres.

– Le secrétariat de l'AELE s'occupe de travaux d'organisation. Il n'emploie que quelque 70 personnes (la CE dispose, à Bruxelles, de 15 000 fonctionnaires européens).

L'imbrication géographique des pays membres de la CE et de l'AELE a fait, que, rapidement, une coopération s'est développée entre les deux organisations.

– Dès 1973, des accords bilatéraux ont permis la création d'une grande zone de libre échange, englobant la CEE et l'AELE, pour tous les produits industriels.

– En 1984, une première conférence ministérielle conjointe CE/AELE s'est tenue à Luxembourg. Son résultat fut la mise sur pied d'un projet commun «l'«Espace Economique Européen» qui envisage une extension de la coopération au-delà du commerce industriel.

– en 1988, une deuxième conférence ministérielle AELE/CE a précisé les limites et les conditions de cette coopération. La CE a, en outre, suggéré à l'AELE de se doter d'une structure interne renforcée, pour devenir un partenaire fort de la CE. Les pays de l'AELE sont clairement invités à rester ensemble, et en dehors de la CE, pour de longues années.

G. B.